degré par notre bedeau. Quelques malins disaient pourtant qu'il l'aimait peut-être un peu plus après sa mort que pendant sa vie, par la raison que, lorsque le défunt, après avoir dit un éternel adieu aux choses d'ici-bas, avait déjà réglé ses comptes dans l'autre monde, il lui restait encore à régler en dernier ressort avec notre bedeau. Hâtons-nous cependant d'ajouter, en toute justice, que, s'il lui arrivait rarement de rabattre sur le tarif, il ne lui arrivait jamais non plus de le surcharger.

Lors donc que Chauvin lui eut exposé le sujet de sa visite, notre bedeau, tout en s'apitoyant sur son malheur, promenait sur lui un regard inquisiteur pour tâcher de découvrir à quelle classe appartenait le défunt.

— Quand sonnerez-vous le glas de mon fils ? demande le père.

— Tout de suite si vous voulez ; combien de cloches? Puis, avec la volubilité d'un homme qui sait son tarif par cœur : Une cloche, c'est 10 piastres ; deux cloches, c'est 20 piastres ; trois cloches, c'est 30 piastres ; quatre cloches, c'est...

— Ah ! mon cher Monsieur, interrompit Chauvin, je suis bien pauvre ; je ne pourrai jamais vous payer des sommes comme cela.

— Quoi ! pas seulement pour une cloche? Mais il faut au moins payer pour une cloche, si vous voulez avoir un service ; autrement vous n'en aurez pas, et on portera votre fils au cimetière tout droit.

— Serait-il possible, Monsieur? quoi ! mon pauvre enfant n'entrerait donc pas à l'église ?

— Mais non, vous dis-je, bonhomme, à moins que vous ne fassiez chanter un service, au moins d'une cloche. Comme ce gros monsieur qui vient de mourir, il sera porté à l'église, lui, parce qu'il paie pour un service, allez.

— Mais, Monsieur, se permit de remarquer le père